

Le Mot du Président

Chers amis.

ors de notre dernier journal fédéral «EN AVANT», nous étions en pleine campagne présidentielle ; maintenant nous y sommes, un Président a été élu, un gouvernement mis en place.

Les salariés que nous représentons, après avoir souffert pendant ces dernières années, espèrent que demain le ciel va se dégager pour qu'ils puissent entrevoir ce que le changement qu'ils attendaient non sans une certaine impatience, pourra leur apporter de valeurs humaines et dignité de la personne.

Ce nouveau gouvernement qui vient d'être mis en place est à priori plus proche des syndicats pour apporter un dialogue constant avec les salariés et avec leurs organisations syndicales.

Une question se pose légitimement à nous : tous les syndicats dans toutes leurs diversités, nuances et courants, ou bien seulement un ou deux syndicats ciblés ?

A notre humble avis pour l'instant, rien n'est moins certain que nous devions plus attendre de la situation politique nouvelle que de la précédente.

Sur la représentativité, pour ne parler que de celle-ci, nous ne devrons compter que sur nous et boire le calice jusqu'à la lie des dommages collatéraux de l'oubli par le législateur, du sens du terme irréfragable.

C'est une insulte qui a été faite à l'Histoire, à un malheureux moment où l'on célèbre les soldats morts pour la démocratie en Afghanistan, que vos prédécesseurs aient oublié les syndicalistes courageux vivant en clandestinité et résistants au régime de Vichy et ceux morts pour la France.

Oubli bien commode de ceux-ci, avec l'active complicité et soutien du patronat et de deux de ses inféodés de l'époque piétinant le pluralisme syndical.

Ils en sont d'ailleurs un peu revenu, mais **le mal a été fait** et comment réparer les conséquences désastreuses d'une loi qui ne cesse de révéler tous les jours son inapplicabilité, tant les contentieux créés abondent ?

Par contre, quant au maroquin du Ministère des Transports la Fédération Générale CFTC des Transports, constate que contre toute attente, les gouvernements se suivent et se ressemblent.

Alors que le transport représente une très grande force économique et d'emploi pour notre pays, ce portefeuille est confié à un ministre normal, ne connaissant pas grand chose dans le domaine du transport, hormis le maritime.

Puisse la technostructure l'aider dans ses décisions et responsabilités.

Mais nous avons l'habitude, nos ministres tels les gouvernements se suivent et se ressemblent, quoi de plus banal.

Aucune volonté politique affirmée et affichée de construire un ministère des transports digne de ce nom, avec des responsables politiques connaissant bien leur suiet.

Depuis des années, la politique qui en ressort est plus polluée par les thèses et les idées patronales que par les revendications portées par les organisations syndicales

Alors Monsieur le Ministre après la période de la «campagne marchand de sable aux bédouins», place à l'action.

Rassurez-nous, en paraphrasant le Président de la République, n'ayez pas peur de dire comme lui au cours de son débat télévisé :

- Moi Ministre des Transports, je veux protéger les retraites et le CFA.
- Moi Ministre des Transports, je veux que les salariés retrouvent une qualité de vie au travail.
- Moi Ministre des Transports, je veux que l'emploi soit respecté et protégé.
- Moi Ministre des Transports, je veux que le droit au travail ne soit plus exposé à des représailles.
- Moi Ministre des Transports, je veux que les hommes et les femmes du transport ne soit pas réduits à de simples variables d'ajustement.
- Moi Ministre des Transports, je veux faire vivre dans le transport un dialogue social de qualité.

Pour conclure ne soyez pas banal comme vos prédécesseurs, montrez-nous qu'il nous est encore possible de croire à une nouvelle politique sociale.

Nous fondons de grands espoirs dans le changement, maintenant que nous y sommes, nous comptons sur une écoute attentive de votre part et une volonté avérée de contracter ensemble une politique économique et sociale digne de ce nom dans l'acception la meilleure de ces



Thierry DOUINE

S O M M A I R E

Editorial: le mot du Président	3
Actualités Fédérales :	4
Dernière minute :	. 5
La parole aux Secteurs :	
Secteur Ferroviaire	6
Secteur Route	8-9
Secteur Urbain	11
Secteur Aérien	12-13
Secteurs Autoroutes - Service aux Transports	14-15

www.cftc-transports.org

®





En bref... En bref!

JOURNÉE DE CARENCE A LA RATP ET LA SNCF

e tribunal de grande instance de Paris vient d'annuler la mise en place d'une journée de carence en cas d'arrêt maladie pour les agents de la RATP, soumis à un régime de sécurité sociale spécial et obligatoire.

Le TGI de Paris a statué indiquant que les agents statutaires de la RATP sont exclus du champ d'application de l'article 105 de la loi de finances 2012 votée en décembre 2011.



L'instauration de la journée de carence avait été décidée par le gouvernement FILLON dans un souci d'économie. L'article 105 y stipule que "les salariés dont l'indemnisation du congé de maladie n'est pas assurée par un régime obligatoire de sécurité sociale, ne perçoivent pas leur rémunération au titre du premier jour de ce congé". Sont visés les fonctionnaires et les salariés des régimes spéciaux.

La Direction de la SNCF à aussitôt suspendu cette mesure qu'elle avait bien entendu elle aussi mise en application.

RETOUR VERS LE PASSÉ

erci à un de nos fidèles lecteurs Cheminot qui à retrouvé lors d'une promenade en terre

Lingonne* les Traces de notre Magazine...

Pour le Fac-Similé d'une couverture de ce journal il nous faudra peut être attendre encore un peu...



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

ans notre précédent numéro, nous avions interpellé les candidats aux élections Présidentielles, sous la forme de 24 questions sur la politique des transports.

Seuls deux d'entre eux ont bien voulu nous répondre : Mme Eva JOLY et M. Nicolas DUPONT-AIGNAN vous retrouverez leurs réponses sur notre site Fédéral... www.cftc-transports.org

CONSEIL FÉDÉRAL DE JUIN

e Conseil Fédéral qui s'est réuni du 6 au 8 juin 2012 à Saint-Malo dans une excellente ambiance, à entre autres travaux, pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes qui pour la deuxième année consécutive à certifié les comptes de l'exercice passé, à la suite de quoi les comptes de l'année 2011 ont été approuvés à l'unanimité, et les Trésoriers félicités et remerciés pour leur excellente gestion.



DEUX NOUVEAUX COORDINATEURS POUR LE SECTEUR AERIEN

la suite des changements intervenus au sein du Syndicat National du Groupe Air France, le Conseil Fédéral a entériné la nomination de deux nouveaux coordinateurs au Secteur Aérien en la personne de :

- Michèle MOUSSA-ROLLY (titulaire) Aéroport de Paris et assimilés 06 09 76 85 89 - michele.moussarolly@gmail.com
- Eveline BADIN (suppléante) Air France 06 34 55 76 74 - evalouiza@free.fr

LES VACANCES APPROCHENT!

L'équipe de la FGT-CFTC vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances, mais restez mobilisés, la rentrée s'annonce particulièrement chargée et nous aurons besoin de vous!



Perquisitions chez Norbert DENTRESSANGLE

La CFTC à la pointe du combat pour le respect des règles légales et du droit pour tous les salariés

a CFTC du Groupe Norbert DENTRESSANGLE, (CFTC GND) en lien avec la Fédération des Transports a entamé une action visant à faire valoir le droit de tous les salariés du groupe, quel que soit l'origine de leur contrat de travail.

Ce travail de longue haleine, entamé il y a déjà plus de 7 années, commence à porter ses fruits.

En effet, le mercredi 29 mai, des perquisitions ont été effectuées sur 4 établissements du groupe dans le cadre d'une enquête menée par L'OCLTI, sur instruction du parquet de VALENCE, procédure sur laquelle le syndicat CFTC GND est partie civile depuis plusieurs mois. Ce deuxième volet de l'affaire ND, comme on l'appellera certainement, vient en effet d'éclore au grand jour, suite à une première condamnation au pénal pour travail dissimulé et délit de marchandage en ce début d'année et ce encore et toujours à l'initiative de la CFTC GND. Le Syndicat a obtenu réparation du préjudice, ainsi que les frais de justice relatifs à cette belle affaire

Nous ne doutons pas un instant que ce transporteur n'ait tenu aucun compte de ce précédent, comme de nos mises en garde répétées sur le dévoiement du "process" d'optimisation de sa main d'œuvre. Ceci au détriment des salariés sous contrat de travail de droit français et des salariés low cost, contraints à des conditions de travail faisant totalement abstraction de la dignité de la personne humaine, sans même qu'il soit besoin que nous évoquions l'aspect «rémunération».

L'affaire en question fait état de possibles détournements des règles communautaires en matière de détachement de salariés, de la non application du droit du travail et du non-paiement des cotisations sociales afférentes

Les chiffres :

- 7 années de mise en œuvre de substitution des moyens de travail sous régime de droit français,
- 2500 suppressions de postes, avec l'utilisation de ruptures conventionnelles abusives, que la CFTC avait fait condamner, de licenciements pour faute et pour une petite partie de licenciements économiques nuls, que nous avions également fait condamner précédemment.
- 1 500 salariés et plus de 1500 qui travaillent sous un «régime, de non-droit».

Par ailleurs, nous relevons aussi que les conditions économiques du transport s'avèrent être devenues difficiles pour tous, celles-ci étant liées à une désorganisation majeure du marché, quant à son équilibre. En bref, si les faits dont on soupçonne le groupe devaient être poursuivis et que cela devait faire l'objet d'une condamnation, les calculettes surchaufferont, sans compter les conséquences sur le volet de la responsabilité personnelle des dirigeants.

Les enquêteurs et le parquet décideront des suites utiles à apporter à leurs procédures. Nous ne nous engagerons pas plus sur l'enquête, ni même sur ses conséquences, sauf à confirmer notre volonté d'intervenir dans l'intérêt des salariés, si celle-ci devait aboutir à un renvoi devant les juges.

Pour mémoire, le Groupe a d'ailleurs fait l'objet d'une condamnation pénale pour travail dissimulé et délit de marchandage en ce début d'année sur 4 salariés polonais, jugement auquel elle n'a pas interjeté appel, reconnaissant ainsi de facto les faits qui lui étaient reprochés.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs questions se posent, ainsi que de multiples considérations d'ordre général.



Une telle enquête, peut-elle être déclenchée sans éléments probants ou à tout le moins, permettant d'avoir un doute légitime sur la régularité de la substitution de moyen de travail de droit français ?

La libre concurrence n'a-t-elle pas été faussée par des pratiques détournées et le transport en son ensemble, ne mérite-t-il pas quelques règles supplémentaires d'encadrement ? Nos différentes prestations sociales n'ont-elles pas eues à subir le contrecoup de telles pratiques, à commencer par notre régime du CFA et son financement ?

Pourquoi seule la CFTC intervient-elle dans ce dossier?

Pourquoi les acteurs de la filière transports ont-ils été soumis à de telles dérives ?

Nos chers donneurs d'ordre n'auraient-ils pas tiré des profits grâce à ces pratiques ? Si nous poussons plus avant le questionnement, où se trouve la répercussion de la baisse des prix des transports et à qui l'augmentation des marges bénéficie-t-elle ?

Nous tenons à vous rassurer, certainement pas aux salariés évidemment, car si tel était le cas, cela se saurait.

«L'affaire» Norbert DENTRESSANGLE apparaît ainsi au grand jour et fera nous n'en doutons pas, l'objet de plusieurs rebondissements, voire de diligence de parties intéressées dans un sens ou dans l'autre. Cette affaire est riche de promesses de nous tenir en haleine.

On peut prévoir de nouveau plusieurs mois d'enquêtes avant sa clôture. Des déclarations de personnes voire d'organisations n'ayant pas travaillé sur celle-ci et une possible bataille de procédures en détermination des responsabilités civiles et morales.

Verrons-nous le retour du responsable mais pas coupable, ou plutôt du pas responsable donc pas coupable?

La CFTC GND restera vigilante à ce que le groupe ne prenne pas prétexte du contexte, pour faire faire un nouveau tour de manège sans ceinture à ses salariés, en cette période.

Au delà du cas Norbert Dentressangle, l'ensemble de notre secteur d'activité doit s'interroger sur l'organisation économique qui préside à son fonctionnement. Nous ne parlerons pas du volet réglementaire et de droit, car celui ci ne mérite pas d'assouplissement comme l'on peut l'entendre, mais uniquement par de véritables moyens de contrôles et d'applications effectives.

La pertinence de sous-payer le transport en général mérite d'être posée, cette activité étant inséparable de toute la viabilité industrielle et commerciale de nos territoires.

Enfin, on peut et on doit conserver l'espoir que le secteur grandisse enfin, qu'il puisse s'emparer des enjeux qui le concernent, qu'il s'affranchisse de la tutelle de nos clients et cesse de laisser nos salariés sur les bascôtés

C'est le sens de notre démarche, c'est le sens des valeurs que portent la CFTC du Groupe Norbert DENTRESSANGLE et la Fédération CFTC des Transports

Cyrille JULLIEN
Président du Syndicat CFTC
du Groupe
Norbert DENTRESSANGLE

5



Secteur Ferroviaire

Accord en faveur de l'Emploi des Travailleurs Handicapés 2008/2011 à la SNCF

La Direction des Ressources Humaines Nationale a réuni les Organisations Syndicales signataires le 31 mai 2012 pour dresser le bilan de l'année 2011 qui boucle cet accord.

2011 est de loin le meilleur crû des ces 4 années et il le fallait pour pouvoir tenir les engagements. Force est de constater que comme le défendait la CFTC c'était bien une question de volonté.

Quelques éléments du bilan

Effort financier:

La SNCF y aura cette année consacré 19 484 375 € (dont 15% au plan d'embauche, 39% au maintien dans l'emploi, 6% pour le secteur adapté, 7% pour la formation).

Recrutement:

225 nouveaux collègues présentant un handicap ont rejoint l'entreprise (534 sur la durée de l'accord pour un objectif à 500) la part de cheminotes représentant 27%; La CFTC regrette que les embauches n'aient pas été mieux reparties sur la durée de l'accord. L'atteinte de l'objectif se jugera fin 2012 à expiration de la période d'essai des derniers embauchés...

L'objectif de 600 stagiaires sur la durée de l'accord n'a été réalisé qu'à un peu plus de 50% ce que déplore la CFTC qui considère dans le cas d'espèce que le stage constitue bien souvent pour cette catégorie de salarié une porte vers l'embauche, de plus il présente pour l'établissement accueillant une expérience propre à lever les tabous du handicap.

Taux d'emploi :

La SNCF emploie aujourd'hui 3,67% de Travailleurs Handicapés (3,43% en 2010) soit 5521 cheminots. Après la chute consécutive au nouveau mode de calcul institué par la nouvelle loi la dynamique de progression a repris.

Maintien dans l'emploi :

1261 aménagements de postes ont été réalisés, intéressant directement 1358 agents pour un montant de presque 7 millions d'euros. Les CHSCT y ont un rôle important à jouer.

Action Sociale:

Elle a participé sur son budget à hauteur de 310.590 euros au sujet du handicap pour les agents directement (prestations, aides au transport, aménagement du logement,...) mais aussi pour leurs ayant droits, enfants handicapés.

La CFTC a souhaité que l'effort fait en 2011 pour les embauches soit poursuivi en 2012 et étendu à tous les chapitres de l'accord.

En marge du bilan, un débat nourri à vu le jour autour du problème que pose la proposition faite aux agents handicapés, sous traitements lourds ou malades ne pouvant reprendre un poste à temps complet et ayant épuisé leur "quota" de mi-temps thérapeutique (pour mémoire, 2 fois 6 mois sur 3 ans) et tombant en ½ solde.

La SNCF leur propose la réforme et une réembauche au PS25 à mi-temps – l'idée étant de toujours verser un demi salaire mais de faire complémenter celuici par une pension d'invalidé du Régime Générale Sécurité Sociale.

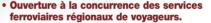
Pour la CFTC c'est une vraie fausse bonne idée et à plusieurs titres :

- La pension RGSS n'atteindra jamais loin s'en faut les 50% du salaire manquant,
- Passer du régime Caisse de Prévoyance au régime sécu (abandon de la prise en charge 100%) peut coûter rapidement une centaine d'euros en frais médicaux à charge par mois,
- Le calcul d'une retraite sur plusieurs régimes, même sans décote, amène à des montants ridicules,
- Et cerise sur le gâteau, qui dit embauche, dit nouvelle période d'essai...

En Bref

• «Convention Collective Nationale TRANSPORT FERROVIAIRE (volet Fret)»
La Négociation entamée le 06 juin 2007 arrive à son terme ; l'UTP (Union des Transports Publics et ferroviaires) a transmis au Organisations Syndicales la version définitive du texte.

Notre Fédération, déjà signataire de 3 accords (Organisation et Aménagement du Temps de Travail, Contrat de Travail et Classifications, Formation Professionnelle) constitutifs pour partie du texte, sur proposition de l'équipe des négociateurs CFTC a pris position pour apporter sa signature à cette CCN lors de son conseil des 6, 7 et 8 Juin sous réserve que ce texte obtienne un accord majoritaire.



Le rapport sur le sujet, commandé par le Premier Ministre au Conseil Économique, Social et Environnemental, est attendu pour la mi-juin... À SUIVRE.



Ph. GONÇALUÈS Coordinateur Titulair Secteur Ferroviaire

Union Fédérale CFTC des cheminots retraités

Le 29 mars 2012 à 9 h 30, au siège de la Confédération, s'est tenue l'assemblée Générale de l'UFR.

Philippe GONÇALVÈS et Thierry DOUINE assistaient à cette réunion.

Les modifications des statuts ont été adoptées à l'unanimité.

Le président **Etienne LLEDOS** a fait un état des lieux sans concessions, ni langue de bois. Il a notamment souligné l'absence de certains anciens dirigeants

de la fédération qui avaient probablement autre chose à faire. Ceci dit, il a terminé en précisant que le travail effectué durant les 9 derniers mois a permis d'assainir l'UFR qui est maintenant sur de bons rails.

Le trésorier, **François LETARD**, a ensuite présenté un bilan financier.

La trésorerie, sans être mirobolante, est maintenant saine et conforme aux directives confédérales.

Dorénavant, tout adhérent non à jour pendant un certain temps sera radié et ne recevra plus les divers journaux CFTC.

Un redécoupage des zones géographiques de l'UFR est en cours d'étude et sera donc l'objet des futures réunions du Comité Directeur.

Les questions diverses ont ensuite été abordées et ont fait l'objet de larges discussions.

Pour finir, nous renouvelons l'invitation à nous rejoindre à tous

ceux qui se sont égarés ces derniers mois. Ils seront la bienvenue et reçus sans esprit partisan.

La CFTC a besoin d'eux et nul doute, malgré tout, qu'il leur est probablement difficile d'effacer d'un seul coup et d'un revers de main, tant d'années de militantisme à la CFTC.

La CFTC a besoin de ses retraités, mais les retraités ont besoin également du syndicalisme de service, de valeurs et de solidarité que notre syndicat a toujours prôné.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons motivés au service de la CFTC, plus la CFTC aura des chances de conserver sa représentativité.

TENIR BON ET NE PAS SE LAISSER DEMONTER DOIT ETRE NOTRE DEVISE ET NOUS SAVONS QUE NOUS POUVONS COMPTER SUR VOUS.

CONTACT: Etienne LLEDOS - 78, Chemin de Beauplan - 24100 BERGERAC - Tél.: 05 53 57 93 53 - E-mail: etienne.lledos@free.fr



Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports

®





Pour chaque action, pour chaque salarié, pour chaque revendication, le Groupe Chèque Déjeuner propose des solutions.

Acteur majeur de l'économie sociale, notre Groupe n'a de cesse de diversifier ses activités. Très rapides à mettre en place dans l'entreprise, nos titres et services permettent de faire bénéficier l'employeur et le salarié de nombreux avantages. L'ensemble de nos expertises intervient dans les domaines de l'action sociale et culturelle, de la santé et de l'éducation.

Simplifier la mission des partenaires sociaux, contribuer au dialogue social et favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, c'est la vocation première de notre Groupe.







































Plus d'informations sur www.groupechequedejeuner.com





Secteur

Le changement, c'est maintenant ? Les «attentes» du secteur route

es élections présidentielles ayant amené un changement de gouvernement, M. Frédéric CUVILLIER a été nommé Ministre Délégué auprès de la Ministre du Développement Durable et de l'Energie, en charge des Transports et de l'Economie Maritime, en remplacement de Thierry MARIANI.

Le secteur route constate que de nombreux chantiers n'avancent pas beaucoup ou sont renvoyés aux calendes grecques, quant aux différents sujets traités dans les négociations collectives, depuis les Etats généraux du transport routier.

Pour mémoire, la rénovation de la CCN, avec des propositions indécentes de revalorisation des grilles de rémunérations dans certains secteurs de la branche, la négociation sur le dialogue social qui a été mise aux oubliettes, la volonté des employeurs de baisser le coût du travail, alors que nous avons encore souvenance des promesses de l'ancien Président de la République. Ce dernier nous avait certifié une réforme du temps de travail, pour que soidisant, le pavillon français redevienne compétitif...

Notre espoir avec le changement de ministre, est que le chantier ouvert sous l'égide de l'Etat (avec les deniers des contribuables !) arrive à son terme au plus vite.

Nous souhaitons que le nouveau ministre dans ses décisions, tienne compte de l'accroissement de la paupérisation et de la souffrance des salariés de nos professions, qui depuis quelques années déjà, sont liées soit à l'utilisation par les employeurs, de main d'œuvre à bas prix, soit à la délocalisation et aux restructurations, qui entrainent de jour en jour une disparition massive des emplois, une baisse du pouvoir d'achat des familles et la dévalorisation du métier

Le changement, le secteur route de la CFTC l'espère, pour arrêter l'hémorragie de la précarisation de métiers indispensables au bon fonctionnement de l'économie de la France.

Le changement devra impérativement passer par un retour à une concertation loyale avec les organisations syndicales, et les partenaires sociaux de qualité comme la FGT-CFTC.





RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

KEOLIS 3 FRONTIÈRES - Région Lorraine

L'équipe CFTC gagne les élections professionnelles avec 46% des voix.

TRANSPORTS DELISLE - Département 77

L'équipe CFTC réélue avec plus de 90% des suffrages exprimés

RAPIDES DE BOURGOGNE - Groupe KEOLIS

LA CFTC est également majoritaire et prend 9 sièges sur 12 possibles !

Le secteur Route félicite l'ensemble des équipes CFTC pour leur excellent travail au sein de ces entreprises !





La CFTC élue à la vice-présidence du FONGECFA*



Michel CAILLAUD, CFTC a été élu par la profession, pour assurer la vice-présidence du FONGECFA*.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans cette mission au service de la CFTC.

* Fond de Gestion du Congé de Fin d'Activité









r Route

EUROPE - LA FGT-CFTC participe au projet «Cross Road»

es 07 et 08 mai, les adhérents d'ETF (Syndicat des transports européens) se sont réunis pour travailler sur un projet financé par la Commission européenne, concernant les conducteurs internationaux partant de leur domicile plus de deux semaines en Europe.

Une étude conduite par le biais d'un questionnaire, s'adressait directement aux salariés concernés, pour mieux comprendre les conditions d'exécution de leur contrat de travail. Aujourd'hui, un panel de conducteurs de différents pays a été interrogé sur les routes. **Nous constatons une divergence énorme entre ces différents pays,** aussi bien ceux de l'Est comme de l'Ouest européen, tant sur les conditions de travail, les rémunérations et le respect de la réglementation européenne pour les travailleurs européens, comme par exemple l'application de la directive détachement.

Cette directive qui prévoit en outre que lorsqu'un salarié européen travaille avec le contrat de travail de son pays d'origine dans un autre pays et que les conventions y sont plus favorables, ceux-ci doivent être payés comme les

salariés du pays, où ils exécutent leur travail quotidien. D'ailleurs deux jurisprudences européennes sont déjà tombées sur le sujet.

La FGT CFTC participe activement à ce projet «Cross road» car il faudra bien que demain, la Commission européenne prenne des dispositions réglementaires, pour faire cesser la concurrence déloyale entre les sociétés qui utilisent tous les jours des conducteurs sous-payés, travaillant dans des conditions déplorables.

La dignité des salariés européens sera reconnue, lorsqu'on supprimera la possibilité aux employeurs d'utiliser sous toutes ses formes, l'esclavagisme moderne.

Prochaine réunion sur le sujet à Prague en septembre 2012. Une action des Organisations syndicales aura lieu en octobre sur tout le territoire européen sur ce sujet. La FGT-CFTC participera à ce mouvement.

Dossier réalisé par Pascal GOUMENT et Patricia MONCHAUX

CCN* TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS, DERNIERS ACCORDS SIGNÉS

RÉMUNÉRATION TRV

Négociateurs : Jacqueline PERON, Laurent DECRAEYE, William MENAGER et Michel AUBERT.

Les revalorisations des rémunérations de 2,4% applicables au 1er avril 2012 sur toutes les grilles.

+10% sur les primes,, ½ primes dimanche/jours fériés.

FRAIS DE DEPLACEMENT TRV-SANITAIRES :

Négociateurs : Jacqueline PERON, William MENAGER, Pascal GOUMENT, et Michel GUYOMARD

L'avenant n°59 au protocole de 1974 relatif aux frais de déplacement des ouvriers a été signé le 11 mai 2012.

Les taux applicables à compter du 01/05/2012 sont donc les suivants :

- Indemnité de repas : 12,55 euros
 Indemnité de repas unique : 7,75 euros
- Indemnité spéciale : 3,47 euros
 Indemnité casse-croûte : 6,68 euros
- Indemnité spéciale de petit-déjeuner : 3,47 euros
- Indemnité de chambre et indemnité spéciale de petit-déjeuner : 25,60 euros
- Indemnité de repos journalier (chambre et casse-croûte) : 28,81 euros

LOGISTIQUE:

Négociateurs: Patricia MONCHAUX, Michel LUTZ et Pascal GOUMENT Un accord sur la définition d'emploi a été signé par la CFTC sur:

- Le régulateur dispatcheur (groupe 2 / emploi 7 bis)
- Le régulateur dispatcheur (groupe 3 / emploi 18 bis)
- Le superviseur régulateur (groupe 4 /emploi 29 bis)
- Le superviseur régulateur (groupe 6 /emploi 50 bis)

Les négociations sur les rémunérations sont en cours, les employeurs proposent 1.7%, la FGT CFTC considère que cette augmentation est insuffisante, car elle accentue une nouvelle fois l'écrasement des grilles de rémunérations ; (à suivre à la prochaine réunion).

DEMENAGEMENT:

Négociateurs : Laurent DUBOIS, Michel GUYOMARD et Pascal GOUMENT

Un accord signé par la CFTC sur les revalorisations de rémunérations, accorde de 1.5% à 3% d'augmentation sur les grilles.

(Accord visible sur notre site Fédéral)

* Convention Collective Nationale









Votre permis est indispensable pour travailler. Si vous le perdez, vous risquez d'être privé de tout ou partie de votre rémunération. Le Contrat Personnels des Transports, souscrit par votre Fédération auprès de la Macif, vous aide à faire face à ces situations. Il garantit les conséquences de la suspension, l'invalidation ou l'annulation du permis de conduire. Mais aussi, l'inaptitude à la conduite, le décès, la perte du port d'armes et l'assistance rapatriement.

Pour vous aider à en savoir plus, "En Avant" a répercuté aux Responsables de la MACIF, les questions les plus fréquemment posées par ses adhérents à ce contrat. (réponses apportées en fonction des garanties proposées au 1er janvier 2012).

Kristoff P. : ce week end, suite à un excès de vitesse, j'ai eu un retrait immédiat de mon permis de conduire pour une durée d'un mois : que prévoit le contrat ?

Réponse :

- ⇒ s'il y a licenciement suite à la suspension du permis, la Macif te versera une indemnité égale à 3 mois de salaire net imposable pour une ancienneté inférieure à 5 ans dans la profession et à 6 mois pour une ancienneté égale ou supérieure à 5 ans.
- s'il y a reclassement ou suspension du contrat de travail, la Macif complétera à hauteur de 90 % de la perte réelle de ton salaire net imposable durant le mois où ton permis t'aura été retiré.

le contrat prévoit, en cas de reclassement ou de suspension du contrat de travail, une indemnisation à hauteur de 90 % de la perte réelle de salaire durant 6 mois maximum. Dans l'hypothèse où la durée du reclassement est supérieure à 6 mois, le contrat prévoit une indemnité forfaitaire complémentaire égale à 1 mois de salaire net imposable.

Sabrina G.: j'adhère au contrat le 1er janvier 2012, mon permis est valide mais ne comporte plus que 4 points, le contrat prend-il en charge les frais de stage pour en récupérer ?

Réponse : non, car le contrat prévoit que lorsque le nombre de point au jour de la souscription est inférieur à 6, il n'y a pas d'indemnités. En revanche, après deux années complètes de souscription au contrat, les garanties jouent pleinement.

Karim 0. : Je souscris au contrat alors que j'ai 8 points sur mon permis. J'en perds 4 suite à une infraction et je décide de faire un stage pour en récupérer. Me remboursez-vous les frais de stage ?

Réponse : OUI, à hauteur de 200 euros.

le contrat prévoit le remboursement des frais de stage à condition que le nombre de points soit inférieur ou égal à 5 à la suite d'une infraction commise pendant la période de souscription au contrat. Marie-Christine T. : suite à un accident de la circulation, en raison de mes blessures, j'ai été déclarée inapte à la conduite et mon permis m'a été retiré. Que prévoit le contrat ?

Réponse :

- ⇒ s'il y a licenciement suite à la suspension du permis, la Macif te versera une indemnité égale à 3 mois de salaire net imposable pour une ancienneté inférieure à 5 ans dans la profession et à 6 mois pour une ancienneté égale ou supérieure à 5 ans
- S'il y a reclassement, la Macif complétera à hauteur de 90 % de la perte réelle de ton salaire net imposable pendant 6 mois maximum.

Djamila Z.: En cas de décès survenu pendant mes activités professionnelles, que percevra ma famille ?

Réponse : en fonction de ta situation de famille, un capital sera versé à ton bénéficiaire :

- → 2 mois de salaire net imposable pour les célibataires sans enfant à charge,
- → 4 mois de salaire net imposable pour les couples sans enfant à charge,
- 6 mois de salaire net imposable pour un chauffeur ayant un ou plusieurs enfants à charge.

Jean-Paul R.: Suite à un contrôle de police, j'ai eu un retrait immédiat de mon permis de conduire en raison d'un taux d'alcoolémie excessif ?

Réponse : La Macif n'interviendra pas pour t'aider à supporter les conséquences que ce retrait pourrait avoir sur ton contrat de travail ou pour prendre en charge les frais du stage que tu souhaiterais suivre pour récupérer des points.

La consommation d'alcool affecte directement la perception de la réalité et le comportement du conducteur en rétrécissant son champ de vision, augmentant son temps de réaction aux dangers de la route, désorganisant ses mouvements....

Propos recueillis pour "En-Avant" par Philippe GAUTIER





Secteur Urbain

Accord de branche du 3 décembre 2007 sur le Développement du Dialogue Social, la Prévention des Conflits et la Continuité du Service Public dans les Transports Urbains de Voyageurs.

e secteur des transports urbains organisera dés la rentrée de septembre en lien avec le pôle formation FGT-CFTC des formations aux IRP CFTC afin de s'approprier les modalités de demande de négociations préalables avant un préavis de grève.

Les modalités restent encore à définir concernant les lieux, sur une ou plusieurs journées.

Il nous paraît indispensable de bien maitriser la loi du 21 août 2007 comme l'ont pu constater les responsables du secteur des urbains, avec l'accroissement des sollicitations des militants CFTC confrontés à des mesures disciplinaires ou devant les tribunaux pour un dépôt de grève illicite pour non respect des textes.

Un exemple de sanction disciplinaire : Le salarié souhaitant faire grève doit prévenir son employeur au moins 48 heures avant de participer au mouvement social. Nouveauté : S'il

renonce à y participer, *il doit prévenir son employeur au moins 24 heures avant.* Selon l'état du texte en dernier lieu, le salarié qui ne remplit pas cette (ces) obligation (s) sera passible d'une sanction disciplinaire.

Commission Paritaire de suivi des questions de sécurité.

La CFTC ne transige pas sur le nécessaire respect et la transposition de l'accord de branche sur la sécurité dans chaque entreprise.

Il est fondamental pour la CFTC que soit au cœur des responsabilités de tous les acteurs et en particulier des donneurs d'ordres que sont les collectivités.

En effet, lors des appels d'offres, les DSP liant les collectivités et le délégataire doivent impérativement stipuler les moyens l'autorité organisatrice met à la disposition du futur délégataire.

Les collectivités reçoivent des subventions pour la sécurité : Qu'en font elles exactement ?

L'accord de branche du 17 avril 2007 sur la sécurité des personnes et des biens doit permettre aux salariés d'obtenir **des garanties de suivi et d'accompagnement** lorsqu'ils sont victimes d'agressions, la CFTC estime que nous n'avons pas la même interprétation et nous en sommes loin du compte!

En 2011 les entreprises se sont constituées partie civile au côté du salarié agressé dans 62 % des cas où celui-ci a déposé plainte (contre 68,2 % en 2010). 62% alors que l'accord prévoit que l'entreprise se constitue partie civile à chaque agression !! Nous devrions donc avoir 100% de constitution de partie civile !

La situation devient préoccupante non pas d'après la présentation du rapport sécurité 2011 qui donne des chiffres en baisse, mais sur les constatations dans les réseaux par nos militants CFTC.

Un agent de conduite à Bordeaux aspergé de produit inflammable est classé dans les moyens des agressions dans la catégorie «autres».

La multiplication des agressions au laser avec tous les risques que cela comporte n'est pas comptabilisée dans le rapport sécurité 2011.

Le degré de gravité des agressions suivies d'un arrêt de travail, mesuré par le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par agression, a connu une augmentation de +13,5 % par rapport à l'année 2010, alors qu'il avait connu une certaine stabilité ces deux dernières années. La CFTC constate que l'évolution de la gravité des agressions subies par le personnel diffère selon la classe d'entreprise.

Moyens des agressions

Crachats - Mains nues - Seringue - Bombe lacrymogène - Jet de projectiles Arme contondante - Animal - Arme blanche - Arme à feu - Autres - Autres : Essence - Laser

Formations «sécurité»

La CFTC rappelle que les actions de formation professionnelle relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la gestion des situations conflictuelles sont des actions de formation prioritaires dans la profession depuis 1996.

L'accord de branche sur la formation professionnelle du 19 novembre 1996 a créé une contribution mutualisée à l'OPCA Transports, afin de financer ce type d'action. Ce financement a été confirmé en 2002 et 2007 à l'occasion du renouvellement de l'accord de branche relatif à la sécurité des personnes et des biens dans les entreprises de transport public urbain signé par la CFTC.

Cette contribution est fixée à 0,3 % de la masse salariale depuis le 1er janvier 2008. En septembre 2008, est entrée en vigueur l'obligation pour les conducteurs d'être titulaires d'une qualification initiale minimale obligatoire et de suivre un stage de formation continue de 35 heures tous les cinq ans (FCO). Une partie de cette formation obligatoire est consacrée à la sécurité des personnes et des biens.

Pour la CFTC cette journée de formation obligatoire consacrée à la sécurité des personnes et des biens ne concerne pas la spécificité des transports urbains

Les modules de formation AFT pour FCO concerne le transport routier de voyageurs. Sauf l'adaptation du module «standard» à notre spécificité des transports urbains de voyageurs par le formateur d'entreprise avec un agrément AFT comme dans le réseau de Troyes permet à ces sessions de formation obligatoires tous les 5 ans pour les roulants de vraiment rentrer dans le cœur du sujet sécurité des personnes des biens dans les transports urbains de voyageurs!



Daniel ZIVIC Coordinateur Titulaire du Secteur Urbain









Secteur

Météorologie économique et sociale incertaine sur Air France

l'heure où nous écrivons ces lignes, il est matériellement difficile sinon impossible de se prononcer sur le traitement qui sera réservé aux salariés de notre entreprise, tant de paramètres étant à prendre en considération et chacun d'entre eux pouvant nous conduire dans des directions qui pourraient même être jusqu'à diamétralement opposées, en fonction des réactions et aval ou non par les Organisations Syndicales, des propositions du plus haut management.

Comment répondre aux interrogations des lecteurs d'En Avant, qui se demandent très légitimement de quoi demain sera fait dans ce si médiatique secteur de l'aérien, cette compagnie étant tellement emblématique de par son prestigieux passé, son histoire depuis sa création et les vingt dernières années qui ont vu le capital de cette entreprise s'ouvrir progressivement, jusqu'à la perte de la majorité de sa détention par notre actionnaire principal, l'Etat ?

Le modèle social est brutalement remis en cause, pour tendre à coller aux tristes et brutales réalités de la crise économique, aussi conviendrez-vous aisément que cela puisse tenir tout particulièrement en période électorale, du laboratoire de l'apprentissage de la sorcellerie.

Nous sortons à peine d'une campagne qui a entériné un changement de majorité présidentielle, pour entrer dans une autre campagne, qui devra ou non donner les moyens à celle-ci d'exercer son pouvoir sur le cours des évènements et à l'heure qu'il est, nul ne peut se targuer de prédire ce qu'il en sera, ni, quelle qu'en soit l'issue, ce qui sera fait très précisément en matière de redressement de ce gigantesque aéronef porteur de 53000 salariés tout de même ?

Nous éluderons volontairement les conséquences en aval sur la sous-traitance qui gravite autour de nos activités, mais vous pouvez supposer les conséquences dramatiques pour les emplois induits, déjà depuis longtemps dans une précarité structurelle.

En interne, les personnels redoutent de faire les frais d'enjeux politiques prégnants en cette saison électorale et que cela ne plombe les décisions qui se prennent petit à petit et s'égrènent quotidiennement dans la presse, celle-ci s'avérant prompte à se renier et à démentir si besoin est d'un jour sur l'autre ce qu'elle prêchait encore avec conviction la veille, pour vendre son si précieux papier quotidien.



r Aérien

Ce faisant, elle ne fonctionne que sur le mode de notre compagnie, dont les constantes fuites révélées par la presse sont immédiatement démenties, pour être avérées quelques jours après, mais les esprits s'en trouvent ainsi mithridatisés; peut-être était-ce le but? Il ne s'agit point ici de faire une critique acerbe et en règle de la presse sans qui nous serions orphelins de communication et dont toute démocratie est indissociable, mais bien de rappeler l'exercice de style et le grand écart qu'il y a entre un quotidien, un hebdomadaire, un mensuel et le trimestriel de notre fédération des transports.

Vous abreuver de chiffres serait vain et nous resterons volontairement peu diserts en cette matière, par contre, sachez que l'on demande aux personnels un accroissement de la productivité par divers moyens pas toujours à leur convenance, de 20% et que pendant ce temps, celui-ci, quelle que soit l'évolution du cours des matières premières et ses répercussions sur son pouvoir d'achat, se voit gratifié si vous nous permettez de l'exprimer ainsi, d'un gel des salaires pendant deux années consécutives...

Nous sommes au pied du mur, voire même de plusieurs murs et il nous faudra encore attendre la fin du mois de juin les ultimes annonces, pour savoir si cette urgente réduction des coûts et augmentation de la productivité avec ses immanquables conséquences sociales, seront acceptées majoritairement par les OS dans la boucle des négociations et si tel est le cas, si d'autres OS dans la boucle ou non, ne s'insurgeront pas, en assumant les risques inhérents à cet exercice ?

Gageons que la bataille fait rage dans les coulisses entre factions politiques rivales et que ne pouvant prédire l'issue de ce combat de géants aux pieds d'argile, c'est le moral dans les chaussettes, que le personnel attend patiemment de savoir avec quels ingrédients il sera assaisonné. S'accommodera-t-il de la recette ?

Le pire n'est jamais sûr et nous nous évertuons à rasséréner tant que faire se peut les salariés qui nous consultent, car n'ayant qu'une prise relative sur le cours de ces choses, il faut ronger notre frein, dans l'attente que notre situation s'éclaircisse.

La presse fait état de 5 à 6000 postes supprimés et à l'instant T, personne ne sait ce qu'il en sera du nombre comme des montants alloués à un plus que probable PDV, ni qui sera précisément concerné par celui-ci. La seule assurance que nous ayons, est que



l'Etat fait pression pour qu'il n'y ait pas de départs contraints. Nous souhaitons ardemment que loin des ravages du libéralisme débridé, les organes sociaux comme la tutelle politique, composent dans l'intérêt général au-delà de leurs divergences de vues.

ien qu'il nous soit relaté que le climat des négociations soit apaisé, il n'en demeure pas moins vrai qu'une fronde de dernière minute est toujours possible ; il n'est que de vous référer au passé de notre entreprise, dont les salariés ont toujours fait montre d'une grande implication dans les décisions les concernant, préférant toujours être les acteurs de leur devenir en lieu et place de dociles brebis que l'on égarerait à des fins mercantiles ; fins jusqu'à preuve du contraire, plutôt favorables aux sommets des pyramides hiérarchiques - retraites chapeaux, parachutes dorés et clauses de non-concurrence - qu'aux laborieux compagnons qui œuvrent pierre après pierre à la construction, au fonctionnement et à la perpétuation de ce bien commun qu'est notre outil de travail, d'autant plus bien commun qu'en termes de capital, nombre de ceux-ci sont actionnaires...

onscient que d'aucuns resteront sur leur faim de savoir ce qui se passe, nous restons disponibles pour être contactés par informatique, pour que vous puissiez ainsi prendre connaissance au fur et à mesure des dernières parutions, tracts, infos et billets, du Syndicat National du Groupe Air France.

Merci de bien vouloir à cet effet vous rendre sur les sites dont les liens suivent ; vous aurez ainsi un historique de notre situation et une actualisation permanente de ces informations.



Secrétaire Généra honoraire du SNGAF-CFTC

Blog: www.cftcairfrance.com
Site: www.cftcairfrance.fr
Mobile: www.mobile.cftcairfrance.fr



Secteur Service Sécurité des Salariés

our éclairer les lecteurs de notre magazine «En Avant» sur le contexte difficile de la sécurité des salariés du Secteur Autoroutes notre journal a rencontré Jean-Philippe CATANZARO négociateur FGT-CFTC dans la branche des autoroutes.

Jean-Philippe

«En Avant»: Jean-Philippe, depuis plusieurs mois, des réflexions et groupes de travail ont lieu sur le plan national mais aussi local sur l'éventualité d'un accord de branche sur la sécurité des salariés. Peux-tu nous en situer le contexte pour que nous comprenions la situation?

Jean-Philippe CATANZARO: Les salariés comme les employeurs de notre branche professionnelle sont forcément sensibilisés à cette thématique. Aussi, nous visons à faire de ce sujet un thème privilégié d'information, de concertation et de négociation, au cœur des préoccupations et du dialogue social de la branche

Aussi, le syndicat professionnel employeur de la branche, l'ASFA, a accepté à la demande de la CFTC de lancer différentes démarches préalables comme par exemple un état des lieux détaillés et une étude des problématiques spécifiques aux principales filières professionnelles.

Nous avons aussi travaillé en collaboration avec l'ANACT et bien évidemment les acteurs de terrain, cela a généré des points positifs sur certains points mais «semé» le doute sur d'autres.

Mais ce n'est pas «gagné» pour autant surtout si l'on se réfère à la qualité des échanges de la dernière réunion paritaire nationale sur le sujet.

En Avant»: c'est-à-dire, pense-tu que la négociation sur un thème de cette importance, pourrait ne pas aboutir ? Quelles raisons sont-elles à tes yeux la cause de ses problèmes ?

Jean-Philippe CATANZARO: après plus de 18 mois de travail, de réunions et groupes de travail, nous avons en effet participé à la première réunion de négociation ou l'ASFA a communiqué un premier projet d'accord. Ce document a fait l'objet de multiples attaques mais pas forcément de propositions du coté syndical ce qui aux yeux de la CFTC autoroutes ne grandit pas certains syndicats.

Dans la perspective de la prochaine réunion L'ASFA, a invité les organisations syndicales à présenter des contre-propositions.

La CFTC présentera plusieurs propositions de fond, mais également de forme sur le plan rédactionnel.

En Avant»: Peux-tu nous présenter les principales propositions de la CFTC Autoroutes d'une part et nous expliquer aussi qu'elle seront les points fondamentaux pour une signature de la CFTC?

Jean-Philippe CATANZARO: Globalement la CFTC trouve que le projet de l'ASFA évoque beaucoup d'informations descendantes mais pas tellement remontantes (ou dans des cas très limités).

Sur ce plan la CFTC proposera la généralisation de mesures préventives. Autrement dit pour faire évoluer les comportements il faut un cadre mais qui permette et souligne l'importance des **actions de proximité.**

Nous proposerons la généralisation de procédés déjà mis en œuvre dans certaines sociétés à cet effet.

Il faut savoir par ailleurs qu'une partie importante des risques encourus par les salariés des autoroutes provient principalement d'un tiers identifié en l'occurrence, les usagers.

Pour la CFTC autoroutes, il ne s'agit pas de stigmatiser les usagers clients, mais plutôt de les sensibiliser de manière pédagogique et régulière.





2 aux Transports s dans les Autoroutes

Les salariés des autoroutes qui travaillent sous circulation sont exposés justement par les conséquences de cette situation. Ils sont susceptibles d'en subir les effets. Aussi, cette situation doit être comprise par le plus grand nombre et c'est notamment l'objet de cet article.

Pour trouver des solutions, et dans le cadre de la négociation sécurité dans la branche, la CFTC proposera:

- la mise en place de campagnes de sensibilisation organisées périodiquement à l'échelon national par la branche professionnelle, selon des modalités restant à définir.
- que ces actions soient notamment menées auprès des fédérations et associations d'usagers (FNTR, TLF, Automobile Club de France,...). Notre proposition, vise à mener ces campagnes vers tous les «acteurs» majeurs du secteur sans montrer du doigt une profession ou une catégorie

particulière.



Enfin, nous demanderons aussi la mise en place d'un suivi d'application de l'accord sur le plan annuel dans le cadre de la commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE).

Nous proposeront enfin, que dans le cadre de ces réunions qui, selon nous, doivent faire l'objet d'un point de l'ordre du jour distinct portant sur la sécurité du personnel nous puissions :

- commenter les indicateurs consolidés au niveau de la branche (indicateurs à déterminer paritairement);
- écouter la présentation par les représentants des sociétés des indicateurs qualitatifs, correspondant à des actions menées en entreprise:
- exposer les bonnes pratiques des entreprises de la branche.

En Avant»: en conclusion, dans quel état d'esprit la CFTC abordera la prochaine négociation ?

Jean-Philippe CATANZARO: la CFTC arrive avec des propositions concrètes. Nous travaillons aussi à la mise en commun de nos réflexions avec les syndicats qui souhaitent faire avancer les choses sans se contenter de «s'indigner» et de ne rien proposer.

Pour terminer, nous aborderons la négociation comme à notre habitude c'est-à-dire avec pragmatisme et détermination.

Pour que les choses avancent, il faut un accord !

Un accord cadre sur le plan national doit clairement poser des bases et des engagements que nous évaluerons !

Sans accord la sécurité des salariés

Propos recueillis pour «En Avant» par Philippe GAUTIER

CUN	IAC	I - AD	INES	IUN
-----	-----	--------	-------------	-----

Je souhaite prendre contact avec la Fédération Générale CFTC des Transports

Je souhaite adhérer à la CFTC



A retourner à : FGT-CFTC 9 rue de la Pierre Levée 75011 Paris

.....Secteur d'Activité :......







Le moteur de vos compétences





















Proche de vous et de vos besoins grâce à son réseau national, l'OPCA-TRANSPORTS est votre partenaire priviégié en matière de formation. Pour en savoir plus et bénéficier de notre expertise, connectez-vous sur www.opca-transports.com